

Délibérations du 16.04.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et de la délibération du CA du 26 février 2021.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **16 avril 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 31

Pour des raisons d'organisation, la partie avis a été traitée avant la partie adoption, contrairement à ce qui était annoncé dans l'ordre du jour initial.

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Natacha MABRU

Usagers/ères : CHENOUNE Pierre, TOURDOT Inès, LAVAUD Lucile, MICHEL Ophélie, BOYER Jean-Baptiste, GOMES NUNES Angela

Représenté.es : Thomas PASQUIER, Jean-Yves AUTHIER, Alexandre QUIQUEREZ, CHARLES Ninon, CHICHET Matéo, FROGER Clémence, LACHENAL Jean-Baptiste, BISACCIA Thomas

Invité.es : Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Beate BALDWIN, Flore CARCIOFO, Florence BONIFAY, Anthony SIMON, Sébastien VALIN, Delphine HAUTOIS

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

INFORMATIONS ET ECHANGES				
01.01 - Actualités de l'établissement				
<u>Présentation de l'ordre du jour</u>				
Une motion sera traitée en fin de séance dans la partie des questions diverses.				
<u>Circulaire du 3 avril 2021 relative aux consignes applicables aux établissements d'enseignement supérieur</u>				
Cette circulaire du 3 avril actualise les conditions d'accueil des étudiant.es au vu de la situation sanitaire. Aucun changement concernant la poursuite des enseignements : maintien de l'organisation actuelle avec une jauge à 20 % ce qui correspond à une journée de présence par semaine. Entre le 6 avril et le 2 mai inclus, l'ensemble des examens organisés par les établissements				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

d'enseignement supérieur devront se tenir à distance ou être reportés. Aucun examen en présentiel ne pourra être tenu durant cette période. Cependant, les épreuves de contrôle continu organisées à l'occasion des enseignements de TD en présentiel pourront avoir lieu. Dérogation possible pour les concours liés à la filière santé.

Les examens terminaux de l'Université Lyon 2, organisés à partir du 10 mai seulement, pourront se tenir en distanciel ou en présentiel (demandes de dérogations).

Calendrier universitaire inchangé.

Parcoursup

Les lycéens avaient jusqu'au 8 avril pour finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux.

47 943 candidatures pour l'ensemble des portails de l'Université Lyon 2 (à la date du 8 avril 2021). Le portail Médias Cultures et Sociétés, probablement de nouveau en tension, le portail de Géographie Aménagement et Histoire connaissent une hausse des candidatures par rapport à l'année dernière.

A noter également les 300 candidatures pour les 3 Diplômes en Partenariat International (DPI) : l'Université de Weimar pour le portail Médias, l'Italie pour le portail Humanités et l'Université de La Sarre en portail Droit.

Suite à la réforme du Bac, préparation des commissions d'examen des vœux avec le nouveau paramétrage de l'outil d'aide à la décision.

L'entrée en M1

Un nouveau texte se prépare relatif aux conditions des saisines (M1), obligeant l'étudiant.e à faire cinq candidatures dans au moins deux mentions différentes et deux établissements différents (s'il existe au moins deux établissements dans sa région académique). Ces nouveautés auront certainement des conséquences sur le nombre de candidatures à traiter en Master 1. Pas de hiérarchie de candidatures.

Les enseignant.es responsables de L3 doivent encourager les étudiant.es à multiplier les candidatures en Master. En effet, c'est par un nombre plus élevé de candidatures que l'étudiant.e pourra trouver une place. La saisine connaît ses limites à cause de la multiplication de ces demandes. Les formations beaucoup demandées comme le M1 psychologie ou M1 Droit connaissent très peu, voire aucun accès en saisine.

Un message sera envoyé par Marie-Karine LHOMMÉ aux étudiant.es de L3 afin de préconiser de faire au moins cinq candidatures dans au moins deux établissements d'enseignement supérieur et dans deux mentions différentes.

Un accompagnement est envisagé en septembre avec le SCUJO-IP suite aux réponses des candidatures afin de travailler sur d'autres candidatures ou d'autres solutions que l'entrée en M1.

Il est noté que cette modification des procédures par le Ministère intervient alors que les candidatures sur eCandidat sont en cours. Le CNESER a examiné le texte et a émis un avis négatif. Il n'est pas certain que ce texte soit validé pour cette année.

Accréditation

Poursuite du travail d'accréditation avec Tanguy LEROY, chargé de mission, qui remplace Samuel BAUDRY et Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL qui ont terminé leurs missions au 31 mars. Sébastien SOULEZ, est chargé de mission sur l'alternance.

L'outil d'aide à la construction des maquettes des masters sera disponible fin avril. Des arbitrages sont à rendre.

Aide numérique

En lien avec la Métropole, l'Université Lyon 2 a participé à la nouvelle campagne d'aide au numérique pour l'achat d'ordinateurs à hauteur de 200 euros pour les étudiant.es de la L1 au M1. La campagne a pris fin au 15 avril. L'université Lyon 2 a reçu plus de 600 demandes qui sont en cours de traitement concernant leur éligibilité. Une délibération passera au CA du 30 avril. Lors de la CFVU du 21 mai 2021, un bilan sur l'ensemble du dispositif aide numérique sera présenté.

Les critères d'éligibilité fixés par l'Université Lyon 2 concernent l'ensemble des étudiant.es sauf les étudiant.es inscrit.es en M2 et en DU. Il n'y a pas de critères pour les boursiers ou non boursiers. Ces critères seront votés par délibération au CA du 30 avril 2021.

Rassemblement des étudiant.es sur la motion

Intervention d'Angéla GOMES NUNES.

Entrée en vigueur de mesures de l'arrêté Licence : l'université veut proposer le passage au contrôle continu intégral et la suppression des compensations et rattrapages. L'étudiant.e salarié.e serait le/la première impacté.e par ces mesures.

Face au décrochage, à l'isolement et à la précarité étudiante, des moyens supplémentaires doivent être donnés aux universités. Les moyens pédagogiques dépendent de chaque université.

L'année dernière certains personnels enseignants et administratifs s'étaient mobilisés contre la LPPR.

Une pétition lancée par plusieurs organisations (Solidaire étudiant, UNEF, le collectif des étudiant.es étranger.ères, UEC et le Comité de lutte) a recueilli près de 600 signatures.

La situation d'étudiant.es sans papier est soulevée et sera étudiée dans une prochaine réunion.

La motion sera étudiée en fin de séance avec un temps de débat. Une motion qui comporte la question des moyens donnés par l'État à l'Université et la question des groupes de travail sur la nouvelle offre de formation.

Préparation de la rentrée de septembre 2021

Suite au CDC du 6 avril 2021 deux hypothèses ont été retenues :

- Une rentrée à 100 % en présentiel, mais avec risque de dégradation à venir
- Une rentrée à jauge réduite avec un minimum de 50% et la possibilité de remonter éventuellement à 100% si la situation s'améliore.

La priorité est de sécuriser une solution qui permette d'avoir une stabilité d'enseignement pour le premier semestre et assurer un retour pour tous, même une semaine sur deux.

Si les personnels peuvent être vaccinés à 100 %, il n'en sera pas de même des étudiant.es. Des autotests vont être reçus par l'Université Lyon 2.

Il est envisagé de définir rapidement un scénario afin que les équipes pédagogiques et administratives puissent s'organiser au mieux.

Concernant les emplois du temps, il est prévu de couper systématiquement en deux les groupes de TD et CM, afin de passer plus facilement à des groupes A et B en alternance si la situation l'exigeait.

Le groupe de travail de la CPU sur la rentrée a demandé des moyens supplémentaires au Ministère. L'Université Lyon 2 souhaite pouvoir prolonger le tutorat étudiant actuel jusqu'au mois de juin et bénéficier d'une nouvelle enveloppe pour préparer et accompagner les étudiant.es à la rentrée de septembre.

02.01 – Bilan mobilité entrante et sortante – DRI

Présentation de Beate BALDWIN sur la Direction des Relations Internationales et la mobilité étudiante.

Réorganisation de la direction afin d'adopter une approche plus centrée sur les besoins de l'utilisateur (étudiant.es, enseignant.es, chercheurs, composantes, financeurs, services centraux et la présidence, institutions et universités partenaires etc). Adoption d'un logiciel de gestion de l'international (Moveon) qui permet de digitaliser le processus et d'accélérer les processus d'inscriptions, candidatures et nominations.

Les missions principales :

- Mobilité des étudiant.es, BIATSS, EC ;
- La licence internationale MINERVE en association avec 8 composantes et 12 licences ;

- Accueil des étudiant.es internationaux/ales ;
- Financement et fundraising avec la gestion d'un portefeuille de projets de plus d'un million d'euros par an ;
- Accords et partenariats avec plus de 650 accords de coopération en Europe et dans le monde et la création de 30 accords de plus chaque année ;
- Communication : traduction du site intranet en anglais, publication chaque année d'une dizaine de brochures, organisation d'événements avec les centres culturels étrangers à Lyon, représentation de l'Université Lyon 2 aux salons internationaux.

Les enjeux pour les années à venir :

- Continuer la virtualisation de nos services en vue d'une intégration des outils Erasmus + ;
- Soutenir la stratégie internationale pluriannuelle et promouvoir l'internationalisation à tous les niveaux de l'université, de la recherche, de l'enseignement et de l'administration ;
- Veiller à la diffusion systématique des articles, informations, vidéos et documents en version anglaise ;
- Fédérer composantes et Directions en vue d'une meilleure visibilité de l'activité relations internationales de l'établissement.

Les chiffres de la mobilité :

- Une augmentation de la mobilité sortante (+7%) sur les cinq dernières années, mais une baisse de la mobilité des études (-21%) ;
- Une diminution de la mobilité entrante (-24%) avec une perte d'attractivité de la France avec une baisse de 27% de la mobilité entrante Europe et une baisse de 20% de la mobilité entrante Monde. La DRI travaille sur des actions pour endiguer cette chute avec une offre plus variée (mobilités courtes par le stage et des formations en anglais). Elle a également travaillé sur des fiches pour les rendre plus visibles pour les candidat.es.

Les missions du bureau des étudiant.es internationaux.ales :

- Centre de Mentorat International qui propose des ateliers individualisés et thématiques ;
- Aide administrative surtout pour les étudiant.es Campus France : demande de visa, logement, sécurité sociale ;
- Alter Ego : intégration sociale par la création de binômes ou trinômes avec des étudiant.es internationaux/ales et activités culturelles. Aide au logement et dispositif de soutien pour les étudiant.es libanais.es.

Les mobilités et l'impact de la crise sanitaire :

- En diminution pour l'année 2020-2021 (mobilité sortante / entrante diplômante / non diplômante). Les étudiant.es européen.nes ont été moins impacté.es que les étudiant.es hors Europe avec la fermeture des frontières ;

- Difficulté d'informer les étudiant.es et partenaires avec le changement de consignes d'un mois à l'autre, voire d'une semaine sur l'autre au plus gros de la crise ;
- Proposition de mobilités virtuelles pour la rentrée 2021-2022 ;
- Problématique des logements (annulation) ;
- Un coup d'arrêt de la mobilité des personnels (Programme E+) pour l'année 2020-2021 ;
- Mobilité étudiante sortante : 714 candidatures pour l'année 2021-2022 ;
- Le Royaume-Uni reste très demandé malgré les incertitudes liées au Brexit ;
- Mobilité par composante : l'UFR des langues (241), l'UFR ASSP (141) et Droit (76).

Contexte à venir et points de vigilance :

- La situation sanitaire ;
- Le nouveau programme Erasmus+ 21-27 ;
- L'impact du Brexit : nouveau support à mettre en place ;
- Le suivi dématérialisé à mettre en place dans des délais très contraints : tous les accords devront être signés électroniquement en 2022 ;
- L'organisation d'une deuxième vague pour les mobilités sortantes au second semestre (après les vacances d'été).

Les accords de coopération :

Suite à la mise en place du nouveau programme Erasmus+, tous les accords Erasmus+ changent, soit 600 accords actifs et 516 qui doivent être renouvelés.

MINERVE :

Il s'agit de la licence internationale à l'Université Lyon 2 avec des cours disciplinaires en italien, en espagnol et en allemand au sein des parcours Droit, Sciences sociales et Humanités. Augmentation du nombre d'inscrit.es tous les ans avec plus de 1 000 étudiant.es inscrit.es en 2020-2021. MINERVE compte 15% d'étudiant.es étranger.ères ou binationaux.ales et 75% d'étudiant.es français.es.

En terme de communication, Internet, les journées portes ouvertes et le bouche à oreille sont des canaux à privilégier. Intérêt des étudiant.es pour les mobilités courtes.

Des points d'amélioration ont également été soulignés.

Intervention sur le fait que l'Université Lyon 2 accepterait le départ d'étudiant.es dans le cadre de mobilités virtuelles, ce qui n'avait pas été envisagé au titre de l'année 2020-2021. Consultation par la DRI des composantes sur les mobilités virtuelles.

La modification de l'intitulé du parcours Minerve est en cours de discussion pour la prochaine accréditation. Notion de licence internationale discutée.

Question sur le circuit de l'information concernant le partenariat entre l'Université Lyon 2 et les autres universités. Certains cours initialement proposés ne sont plus disponibles aux étudiant.es une fois sur place pour différentes raisons, ce qui peut générer des difficultés.

Une meilleure communication est à penser car des lycéen.nes confondent sur Parcoursup l'année en mobilité internationale avec l'année de césure. A Lyon 2, les mobilités internationales s'effectuent à partir de la troisième année de licence.

03.01 – Information sur les campus connectés

Présentation par Florence BONIFAY, chargée de mission campus connectés, de l'état d'avancement de deux projets co-portés par l'Université Lyon 2 et deux communautés de communes : la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la communauté de communes Saône Beaujolais.

D'après la définition du MESRI, le campus connecté est un dispositif labellisé par l'Etat, financé par le Plan d'investissements d'avenir, porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité. Il permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.

Il s'agit d'un lieu physique qui permet d'accueillir des étudiant.es qui vont suivre des formations en ligne. Les financements sont donnés pour cinq ans dans le cadre du PIA, l'initiative et la mise en œuvre des campus connectés sont laissées aux mains des collectivités territoriales qui doivent trouver des partenaires et notamment une université de proximité afin de rendre le projet viable. Ces campus connectés devraient ouvrir à la rentrée de septembre 2021. Ces lieux d'accueil et d'études s'adressent aux personnes qui ne peuvent pas sortir de leur territoire pour se rapprocher des grandes villes (coût du logement, handicap) pour lesquelles il est difficile d'accéder à l'enseignement supérieur. L'objectif est de lutter contre la précarité en région en permettant à des personnes éloignées des villes universitaires d'accéder à des formations de l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement humain et d'un lieu physique sans quitter leur territoire.

Public et principes du campus connecté :

Les campus connectés peuvent aussi bien accueillir des néo-bacheliers, des personnes en reprise d'étude ou des personnes en formation continue qui ne veulent ou ne peuvent pas faire des études loin de leur territoire. Ces personnes doivent candidater à une formation à distance dans le catalogue national. Une fois la personne retenue, elle peut se tourner vers le campus connecté proche de sa résidence pour bénéficier d'une place une année au sein de ce campus connecté.

Le campus connecté est un tiers lieu qui offre un cadre de travail sécurisant de 12 heures minimum par semaine (espace de co-working, coaching

individuel et collectif par un tuteur qui anime le lien d'accueil et du matériel).
Solution intermédiaire entre le tout à distance chez soi et les cours sur site.

Les projets :

- Avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) : campus connecté à Tarare et une annexe à Thizy-Amplepuis ;
- Avec la Communauté de communes Saône Beaujolais : campus connecté à Belleville-sur-Saône (Hôtel Dieu)

Les projets ont été déposés le 29 janvier 2021, l'Université a été auditionnée mi-mars et les résultats sont attendus fin avril, début mai. Pour chaque projet, la labellisation est donnée pour 5 ans avec une enveloppe de 50 000 euros pour l'université de proximité.

Les effectifs attendus :

A la rentrée 2021, il est attendu 8 étudiant.es sur le site de Tarare, prêt à accueillir les étudiant.es, avec une progression des effectifs pour atteindre 25 étudiant.es en 2025. En 2022, l'ouverture de l'antenne sur le site de Thizy accueillerait 8 étudiant.es pour en comptabiliser 16 en 2025. Soit un total de 130 étudiant.es accueilli.es. A Belleville, les travaux sont en cours et le site pourrait accueillir 10 étudiant.es à la rentrée 2021 avec une progression des effectifs pour atteindre 50 étudiant.es en 2025.

Ces différents tiers lieux pourraient accueillir 170 étudiant.es en 2025.

L'Université Lyon 2 participe au fonctionnement pédagogique du campus connecté, au montage du projet, aux comités techniques et de pilotage, au recrutement des tuteurs des tiers-lieux. Propose un.e enseignant.e référent.e aux campus connectés. L'Université soutiendrait également le bon déroulement de l'année pour les étudiant.es avec les services du SCUIO-IP, du SCD, du SSU et du SUAPS. Point en cours de réflexion car un étudiant inscrit à l'Université de Marseille ayant donc payé la CVEC au sein de son établissement d'inscription, pourrait disposer des dispositifs de l'université de proximité (Lyon2). Investissement de l'Université pour animer la vie intellectuelle du tiers lieu par l'organisation de conférences par exemple.

De nombreux services de l'Université Lyon 2 sont sollicités autour de ces projets (le SAMS, le SCUIO-IP, le SSU, la Vie étudiante, le SCD, le SUAPS, la DSI, la DIRCOM, etc.).

Usage prévisionnel du budget :

- 30 000 euros en frais de personnels
- 5 000 euros en frais de déplacements
- 15 000 euros de frais de gestion et accès aux services

ADOPTIONS				
Mise en application des modalités de contrôle des connaissances alternatives – session 2	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p>04.01 - Mise en application des MCC alternatives - session 2</p> <p>Possibilité d'adapter les modalités de contrôle de connaissance (MCC) prolongée jusqu'au 31 octobre 2021. De même que la CFVU du 19 mars 2021 adoptait la mise en application des MCC alternatives des semestres pairs de session 1, la CFVU de ce jour doit se prononcer sur le passage aux modalités alternatives de contrôle des connaissances de la session 2.</p> <p>Les modalités alternatives relatives aux examens de session 2 peuvent être mises en œuvre, telles qu'elles ont été approuvées par la CFVU, dans leur version finale (cf. CFVU du 26 novembre 2021, CFVU du 19 mars 2021).</p> <p>Certaines formations demandent à maintenir leurs modalités de contrôle des connaissances classiques, dont la liste est annexée en document 04.02. Des élu.es étudiant.es mettent en garde sur les difficultés de connexion de certain.es étudiant.es, et sur certaines MCC en temps limité. Il est rappelé de nombreuses solutions ont été proposées aux étudiant.es en difficulté numérique : places en BU, GSN, prêt, don, aide à l'achat d'ordinateurs, prêt de clés 4G. De nombreux lieux connectés sont à disposition des étudiant.es éloigné.es de Lyon (ex. bibliothèques, médiathèques, tiers-lieux, etc.).</p> <p><u>Maintien des MCC classiques en session 2 – semestre 2 :</u></p> <p>UFR LANGUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - L3 Licence pro Commercialisation des produits touristiques <p>INSTITUT DE PSYCHOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M1 Sciences cognitives (soutenances de mémoire + CM Neuropsychologie) - M1 Psychologie <p>UFR LESLA (cf. détail en annexe – Document 04.02)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cursus aménagé - L1 Portail Arts - L2 Musique et Musicologie - L2 Musique et Musicologie CRR - L3 Musique et enseignement / création / médiation / interprétation / CRR - M1 MFA - M1 MEEF - M2A MEEF - M2B MEEF - M1 Lettres modernes - L3 Lettres modernes 				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 04.01 – Adoption</p>	22	9		

Nouvelles modalités de la notation du bonus sport du second semestre 2020-2021	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p>04.02 - Nouvelles modalités de la notation du bonus sport du second semestre 2020-2021</p> <p>Modification de l'organisation du semestre 2 de l'année 2020-2021 en raison de la crise sanitaire. Nouvelles modalités de la notation du bonus sport votées en Conseil des sports plénier le 25 février 2021.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 04.02 – Adoption</p>	27	2	2	
Modification des modalités de contrôle des connaissances – session 2	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p>05.01 - Modifications des MCC (classiques et alternatives) – session 2</p> <p>Les élu.es étudiant.es ont demandé à distinguer le vote des MCC de l'UFR LANGUES, l'UFR LESLA et l'ISPEF des MCC de l'Institut de Psychologie, l'UFR SEG et la Faculté de droit.</p> <p>Deux votes distincts ont été proposés à l'ensemble des élu.es.</p> <p>UFR LANGUES PORTAIL 12 – LANGUE L2 LEA M1 TRADUCTION INTERPRETATION M1 MEEF ALLEMAND M1 MEEF ALLEMAND – UFA</p> <p>LESLA L2 SCIENCES DU LANGAGE L3 SCIENCES DU LANGAGE M2 SCIENCES DU LANGAGE PARCOURS : LANGUES, LANGAGES ET ENJEUX SOCIÉTAUX</p> <p>ISPEF M1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 05.01 – Adoption</p>	24	5	2	
Modification des modalités de contrôle des connaissances – session 2	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p>05.02 - Modifications des MCC (classiques et alternatives) – session 2</p> <p>Les élu.es étudiant.es ont demandé à distinguer le vote des MCC de l'UFR LANGUES, l'UFR LESLA et l'ISPEF des MCC de l'Institut de Psychologie, l'UFR SEG et la Faculté de droit.</p> <p>Deux votes distincts ont été proposés à l'ensemble des élu.es.</p>				

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE PORTAIL 01 - PSYCHOLOGIE SCIENCES COGNITIVES L2 PSYCHOLOGIE L2 SCIENCES ET TECHNOLOGIES - SCIENCES COGNITIVES SEG PORTAIL 07 - L1 ECONOMIE, GESTION ET DROIT L2 ECONOMIE ET GESTION L3 ECONOMIE ET GESTION M1 MANAGEMENT STRATEGIQUE M1 ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS M1 ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUE – RISE M1 ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUE – APE FDJVD PORTAIL DROIT L2 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE L2 ADMINISTRATION PUBLIQUE L2 DROIT DE L'ART L2 DROIT SCIENCE POLITIQUE L2 DROIT L3 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE - PARCOURS GESTION ET DROIT DE L'ENTREPRISE – GDE L3 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE - PARCOURS MANAGEMENT, MARKETING ET COMMERCE INTERNATIONAL – MMCI L3 ADMINISTRATION PUBLIQUE L3 DROIT PRIVE L3 DROIT PUBLIC L3 DROIT SCIENCE POLITIQUE M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 05.02 – Adoption	20	11		
Mise à jour règlement de scolarité général Licence et Master 2020/2022	Pour	Contre	Abst	NPPAV
06.01 - Mise à jour règlement de scolarité général Licence et Master 2020/2022 Actualisation concernant la notion de quorum des jurys pour les licences et masters, actualisation de la liste des étudiant.es bénéficiaires du régime spécifique des études, avec notamment le temps de travail à prendre en compte pour les étudiant.es salarié.es, suppression de l'article 3 relatif à la validation des parcours, modification sur le redoublement en M2 où seul le jury est amené à étudier cette demande (pas de commission pédagogique).				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 06.01 – Adoption	21		7	1

Fait à Lyon, le 26.04.21

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

